

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1554

12 août 2009

### SOMMAIRE

<b>AD Immobilière S.A.</b> .....	<b>74559</b>	<b>Global Logistic Solutions Luxembourg S.A.</b> .....	<b>74585</b>
<b>Atoz Real Estate</b> .....	<b>74578</b>	<b>Global Paints S.A.</b> .....	<b>74587</b>
<b>Bepinoja S.à r.l.</b> .....	<b>74584</b>	<b>Global Spring Investments S.A.</b> .....	<b>74590</b>
<b>Blue Finance S.A.</b> .....	<b>74592</b>	<b>GPKeystone Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>74587</b>
<b>Boulangerie-Pâtisserie Chris S.à.r.l.</b> .....	<b>74578</b>	<b>Harrington</b> .....	<b>74557</b>
<b>BSI S.A., Succursale de Luxembourg</b> ....	<b>74575</b>	<b>Hegeling Holding S.A.</b> .....	<b>74567</b>
<b>Build Resorts S.A.</b> .....	<b>74591</b>	<b>Innerpoint Financial Investment S.A.</b> ....	<b>74590</b>
<b>Carbofer Finance S.A.</b> .....	<b>74550</b>	<b>Interaviation Partners S.A.</b> .....	<b>74567</b>
<b>Cavelier S.C.I.</b> .....	<b>74547</b>	<b>Kafkas Grup S.A.</b> .....	<b>74589</b>
<b>Cavelier &amp; Vieira S.C.I.</b> .....	<b>74547</b>	<b>Kloose G.m.b.H.</b> .....	<b>74578</b>
<b>Centour S.à r.l.</b> .....	<b>74592</b>	<b>KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts</b> .....	<b>74568</b>
<b>Central European Participation II S.à r.l.</b> .....	<b>74578</b>	<b>Kowac S.A.</b> .....	<b>74568</b>
<b>Circle Link S.à r.l.</b> .....	<b>74546</b>	<b>La Royale Renting S.A.</b> .....	<b>74558</b>
<b>Criali Investment S.A.</b> .....	<b>74581</b>	<b>LAUX &amp; MEURERS Elektro S.à r.l.</b> .....	<b>74553</b>
<b>Custerado S.à r.l.</b> .....	<b>74592</b>	<b>LBREP III Immit S.à r.l.</b> .....	<b>74549</b>
<b>Danford S.A.</b> .....	<b>74591</b>	<b>LBREP III Vesta S.à r.l.</b> .....	<b>74550</b>
<b>Danieldale S.à r.l.</b> .....	<b>74591</b>	<b>LBREP III William S.à r.l.</b> .....	<b>74548</b>
<b>Darecko S.A.</b> .....	<b>74586</b>	<b>LB River S.à r.l.</b> .....	<b>74557</b>
<b>DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.</b> .....	<b>74584</b>	<b>Locatrim VVV S.A.</b> .....	<b>74589</b>
<b>Dynamics</b> .....	<b>74557</b>	<b>Machold Holding S.A.</b> .....	<b>74584</b>
<b>Eko Chemicals S.A.</b> .....	<b>74589</b>	<b>Magic Holding S.A.</b> .....	<b>74546</b>
<b>Enduro International Business S.A.</b> .....	<b>74586</b>	<b>MaxxCap S.à r.l.</b> .....	<b>74554</b>
<b>Energolux S.A.</b> .....	<b>74586</b>	<b>NEG Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>74561</b>
<b>Fiduplan S.A.</b> .....	<b>74581</b>	<b>Ozzel S.A.</b> .....	<b>74552</b>
<b>Financière Saint Roque Holding S.A.</b> .....	<b>74579</b>	<b>Procastor S.à r.l.</b> .....	<b>74588</b>
<b>Financière Viking S.A.</b> .....	<b>74588</b>	<b>Publicom Agency</b> .....	<b>74573</b>
<b>First Industrial S.A.</b> .....	<b>74551</b>	<b>Saturn Investments</b> .....	<b>74549</b>
<b>Flavia Holding S.à r.l.</b> .....	<b>74575</b>	<b>SDA.Lux S.A.</b> .....	<b>74581</b>
<b>Flavia Investholding S.à r.l.</b> .....	<b>74575</b>	<b>Socoal Holding S.A.</b> .....	<b>74580</b>
<b>Florentin Strategies S.A.</b> .....	<b>74584</b>	<b>Spectra Products</b> .....	<b>74576</b>
<b>Frisco S.à r.l.</b> .....	<b>74588</b>	<b>Synapse Mobile Networks S.A.</b> .....	<b>74587</b>
<b>Gavazza S.A.</b> .....	<b>74546</b>	<b>Thomlélu</b> .....	<b>74590</b>
<b>Geolica Invest S.A.</b> .....	<b>74574</b>	<b>XXI European Corporate Services</b> .....	<b>74582</b>
<b>Global Interim S.A.</b> .....	<b>74550</b>		

**Gavazza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.140.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, CORREIA José, ROSATI Violene et SCHMIT Géraldine, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009093480/16.

(09011911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Magic Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 81.284.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, José CORREIA et Violène ROSATI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009093486/16.

(09011931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Circle Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.761.

—  
*Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du Conseil de Gestion le 1<sup>er</sup> juillet 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan, Gérant B de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009093522/17.

(090112300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Cavelier S.C.I., Société Civile,  
(anc. Cavelier & Vieira S.C.I.).**

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.  
R.C.S. Luxembourg E 623.

L'an deux mille neuf, le quatorze avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur Domingo VIEIRA, chef d'équipe, né à Ruivaes (Portugal), le 16 février 1952, demeurant à L-3383 Noertzange, 5, Cité Beaulieu,

2) Monsieur Grégory CAVELIER, ingénieur, né à Dinant (Belgique), le 14 janvier 1974, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique),

3) Madame Isabelle PERREAUX, employée bancaire, née à Libramont-Chevigny (Belgique), le 19 mars 1976, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique).

Les comparants sous 1) et 2) déclarent être les seuls associés de la société civile dénommée «Cavelier & Vieira S.C.I.», ayant son siège social à L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 623 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 2005, publié au Mémorial C numéro 723 du 21 juillet 2005, modifié suivant acte du même notaire Jean SECKLER le 23 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1421 du 10 juin 2008.

Les associés déclarent que l'actif de la société se compose de l'immeuble suivant situé au Grand-Duché de Luxembourg:

Un immeuble avec toutes ses appartenances et dépendances sis à Dudelange, rue Aloyse Kayser, inscrit au cadastre de la

Commune de Dudelange, section A de Budersberg

numéro 2552/5866, lieu-dit «rue Aloyse Kayser», place (occupée) avec bâtiment non défini, d'une contenance de 19,46 ares.

L'immeuble prédécrit appartient à la Société pour les avoir acquis suivant acte de vente reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2007, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 17 janvier 2008, volume 1622, numéro 64.

Ces droits immobiliers sont évalués à la somme de huit cent mille euros (EUR 800.000,-).

*Constat de cession de parts*

Les comparants constatent que suivant convention de cession de parts sociales du 18 décembre 2008, Monsieur Domingo VIEIRA, prénommé sous 1), a cédé toutes les parts sociales dont il était titulaire, à savoir cinquante (50) parts sociales, à Monsieur Grégory CAVELIER, prénommé sous 2), à savoir quarante-neuf (49) parts sociales, et à Madame Isabelle PERREAUX, prénommée sous 3), à savoir une (1) part sociale, au prix convenu entre parties, dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

Les comparants déclarent expressément que toutes les conditions spéciales et suspensives de ladite convention de cession de parts sociales, et spécialement celles prévues aux clauses 4, 5, 6 et 7 de ladite convention, sont remplies et réalisées à ce que ladite cession sort pleinement ses effets et le transfert de propriété des parts sociales s'est effectué avec effet au 31 décembre 2008.

Une copie de ladite convention de cession de parts sociales, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ensuite, Monsieur Domingo VIEIRA, prénommé sous 1), et Monsieur Grégory CAVELIER, prénommé sous 2), en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter les susdites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les comparants déclarent qu'avec effet au 31 décembre 2008, les cent (100) parts sociales de la société Cavelier & Vieira S.C.I. sont détenues comme suit:

- Monsieur Grégory CAVELIER, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales .....	99
- Madame Isabelle PERREAUX, une part sociale .....	<u>1</u>
Total: cent parts sociales .....	100

Ensuite, les comparants sous 2) et 3), agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société civile Cavelier & Vieira S.C.I., ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conséquence des prédites cessions de parts sociales les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.»

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en «CAVELIER S.C.I.» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La dénomination de la société est CAVELIER S.C.I.»

#### *Troisième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Domingo VIEIRA de sa fonction de gérant de la société et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident que la société sera désormais valablement engagée par la seule signature du gérant unique de la société, Monsieur Grégory CAVELIER.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société CAVELIER S.C.I et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille euros (30.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte, lequel certifie l'identité des comparants sur base d'extraits des registres de l'état civil.

Signé: Domingo Vieira, Grégory Cavalier, Isabelle Perreaux, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009. LAC / 2009 / 14661. Reçu 24.000 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009094491/99.

(090113540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**LBREP III William S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.271.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour LBREP III William S.à r.l.

Mr. Michael Denny

Gérant catégorie A

Référence de publication: 2009094273/14.

(090112568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**LBREP III Immit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

LBREP III Immit S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009094263/13.

(090112551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Saturn Investments, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juin

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Neil MASON, né à Redhill (UK), le 23 janvier 1984 demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK)
- 2.- Mademoiselle Claire MASON, née à Redhill (UK), le 30 mai 1986 demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK)
- 3.- Mademoiselle Lucy MASON, née à Redhill (UK), le 06 octobre 1987 demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK)
- 4.- Monsieur Nicholas MASON, né à Redhill (UK), le 31 décembre 1981, demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK)
- 5.- La société LILY INVESTMENTS FINANCE LIMITED, dont le siège social est à à P.O. Box 3136, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques

Ici représentés par Monsieur Benoît DE BIEN, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, Rue Grande Duchesse Charlotte.

En vertu de procurations sous seing privée dressées pour la société LILY INVESTMENTS FINANCES LIMITED à Grand Cayman, le 18 juin 2009 et pour les consorts MASON, à South Godstone, le 18 juin 2009, lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, resteront ci-annexées.

lesquels comparants, tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société "SATURN INVESTMENTS" Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mai 2007, publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1584 du 28 juillet 2007
- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg, sous le numéro B128 974
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,
- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "SATURN INVESTMENTS" Sàrl, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte,

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, avec effet au 28 janvier 2008, de la somme de un million trois cent mille euros (1.300.000,-€) comme suit:

- par une incorporation du bénéfice reporté de l'exercice 2007, soit la somme de 850.000,-€, tel qu'il résulte du bilan arrêté au 31/12/2007,

- par une incorporation des comptes courants des associés, soit la somme de 450.000,-€, répartie au prorata de leurs parts dans la société,

ce dont il a été justifié au Notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation ci-avant constatée, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500.), divisé en (100) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 h 15.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 7.500 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 juin 2009 - WIL/2009/529 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 3 juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009094478/58.

(090113060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**LBREP III Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 133.861,25.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

LBREP III Vesta S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009094261/13.

(090112549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Carbofer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.205.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55725 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009094262/12.

(090112340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Global Interim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.566.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55773 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009094257/12.

(090112298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**First Industrial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 13.006.

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Hans-Dieter Kohl, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 10, rue de Trèves, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois FIRST INDUSTRIAL S.A. (matricule 19752200397) avec siège social au 10, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 13006 en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration de la société absorbante, prises en date du 18 février 2009.

Le procès-verbal de la réunion dudit conseil d'administration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Exposé*

La partie comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

La partie comparante, telle que représentée, constate:

Qu'en application des articles 278 et suivants de la Loi. FIRST INDUSTRIAL S.A, précitée, détenant l'intégralité (100%) des actions de la société REAL-TERRAINS S.A., avec siège social au 10, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 76056 a absorbé cette dernière société conformément au projet de fusion passé par acte authentique en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2865 du 29 novembre 2008.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de FIRST INDUSTRIAL S.A, précitée, ni par l'assemblée générale de REAL-TERRAINS S.A., précitée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées.

Qu'aucun associé d'une des sociétés concernées n'ayant requis la convocation d'une assemblée, la fusion se trouvant réalisée un mois après le 29 novembre 2008, date de la publication du projet de fusion dans le Mémorial C.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 30 décembre 2008, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de FIRST INDUSTRIAL S.A, précitée.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante et interprétation lui donnée en langue française, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hans-Dieter Kohl, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 février 2009. LAC/2009/6677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009094589/44.

(090113659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Ozzel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.039.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ZEUG - TRANSPORTES E SEVICOS MARITIMOS UNIPessoal LDA, ayant son siège social à Madère, Avenida Arriaga n°77, Edificio Marina Forum, 6<sup>ème</sup> étage suite 605, Funchal, Madère (Portugal), immatriculée sous le numéro 07329 / 041221, N.I.P.C. 511 251 661, ici représentée par Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, es-qualité qu'elle agit (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme "OZZEL S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 115.039, constituée sous la dénomination de FINROCCA HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 1<sup>er</sup> juin 2006, numéro 1072 et modifié en date du 21 décembre 2006, suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial C numéro 473 du 28 mars 2007 (la "Société").

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,-(trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

Que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. BOX 3175, Road Town, IBC numéro 350391 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2009. LAC/2009/29038. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009094512/64.

(090113650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

## **LAUX & MEURERS Elektro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 147.236.

### STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am sechzehnten Juli.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz zu Esch/Alzette.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Laux & Meurers Luxembourg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen G.m.b.H.", mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch, eingetragen im Handelregister Luxemburg unter der Nummer B 91.678,

hier rechtsgültig vertreten durch:

Herrn Jörg MEURERS, Heizungs- und Lüftungsbaumeister, geboren zu Mettlach (D) am 16. April 1970, wohnhaft in D-66693 Saarhölzbach, Hochwaldstrasse 29,

handelnd in seiner Funktion als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, welcher diese in allen Fällen rechtsgültig vertreten kann durch seine alleinige Unterschrift.

2.- Herr Karlheinz Alfred SCHMITZ, Elektriker-Meister, geboren zu Mettlach (D) am 22. November 1952, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Jasminweg 9.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die instrumentierende Notarin ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die obengenannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "LAUX & MEURERS Elektro S.à r.l."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Elektro-Arbeiten.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfzig Euro (EUR 125.-).

Die Geschäftsanteile werden gezeichnet wie folgt:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Laux & Meurers Luxembourg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen G.m.b.H.",

vorbenannt, neunundneunzig Anteile . . . . . 99

2 - Herr Karlheinz Alfred SCHMITZ, vorbenannt, ein Anteil . . . . . 1

TOTAL: HUNDERT ANTEILE . . . . . 100

All diese Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies der unterzeichneten Notarin ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Im Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 7.** Tod oder Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so ist dieser zur alleinigen Vertretung und Geschäftsführung berechtigt.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten. Die Gesellschafterversammlung kann einzelnen Geschäftsführern auch Einzelvertretungsbefugnis einräumen.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

**Art. 10.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 11.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 12.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in jeglicher Form, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf TAUSEND EURO (EUR 1.000.-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Im Anschluss an die Gründung haben sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Karlheinz Alfred SCHMITZ, Elektriker-Meister, geboren zu Mettlach (D) am 22. November 1952, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Jasminweg 9.

2.- Die Gesellschaft ist in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers der weisungsgebunden ist.

4.- Die Anschrift des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft lautet: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, in der Amtsstube der instrumentierenden Notarin, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde haben die anwesenden Personen, der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit der Notarin unterschrieben.

Signé: J. Meurers, K. A. Schmitz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8567. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009094541/89.

(090113200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

#### **MaxxCap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3698 Foetz, 166, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 147.227.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean Bernard ZEIMET, expert-comptable, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée "MaxxCap S.à r.l" (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- l'achat et la vente de terrains et d'autres objets immobiliers, en direct ou par structure interposée, ainsi que la location de ces biens;

- l'intervention comme intermédiaire ou apporteur d'affaires;

- la prestation de services de consultance dans le domaine de l'immobilier;

- l'évaluation d'objets immobiliers ou terrains.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Foetz (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean Bernard ZEIMET, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-3698 Foetz, 166, rue du Brill,
2. Monsieur Pascal MARCHESE, travailleur indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 1966, demeurant à L-3698 Foetz, 166, rue du Brill, est nommé à la fonction de gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZEIMET;J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2009. Relation GRE/2009/2620. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009094545/114.

(090113010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**LB River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.996.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

LB River S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009094259/13.

(090112546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Dynamics, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 97.713.

---

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Réviseurs d'entreprise*

*Experts comptables et fiscaux*

Signatures

Référence de publication: 2009094260/14.

(090112389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Harrington, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.413.

---

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARRINGTON, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglingster, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1045 du 15 octobre 2005,

Modifiée suivant acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2409 du 25 octobre 2007,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.413.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures et choisit comme président/scrutateur Mademoiselle Aurore MARON, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à B-6983 La Roche Mousny 45.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

I. Modification de l'article 6 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- €.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Maron, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1<sup>er</sup> juillet 2009 - WIL/2009/536 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 13 juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009094480/67.

(090113425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**La Royale Renting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.960.

L'an deux mil neuf, le cinq février

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA ROYALE RENTING S.A.", avec siège social à L- 4147 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer, ZI Lankelz, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 04 avril 2007 numéro 526, non modifiée à ce jour,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 123 960.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures et sous la présidence de Maître Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui nomme scrutateur, Maître Caroline Baden, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

et comme secrétaire Madame Maryse Ténérand, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. transfert du siège social de la société de Esch-sur-Alzette, à Luxembourg.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à Luxembourg et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-€

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Baden, C. Baden, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 février 2009 - WIL/2009/119 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009094481/52.

(090113445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**AD Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.134.

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "AD IMMOBILIERE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37134, (la "Société"), constituée originairement sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dénommée "AD CREATION ADVERTISING PARTNERS S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 437 du 20 novembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 9 décembre 1997, contenant notamment la transformation en société anonyme et d'adoption de sa dénomination actuelle,

et dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie de la lire italienne en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 11 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jutta MERTES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
  2. Nomination de la société à responsabilité limitée "UHY Fibetrust S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35966, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
  3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
  4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
  5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "UHY Fibetrust S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35966, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée

générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FISCHER - MERTES - KRUMNAU - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2009. Relation GRE/2009/2528. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009094483/90.

(090113619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

### **NEG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.232.

#### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of July.

Before Maître Aloyse Biel, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, who will be the depositary of the present deed.

#### THERE APPEARED:

AEPF IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 137.781,

represented by Renata Jokubauskaite, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13, 2009.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its articles of association as follow:

#### **Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The name of the Company is "NEG Holdings S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

## **Title II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III.- Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager A and a manager B.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of plurality of managers, resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such type of communication

device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. The members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

#### **Title IV.- General Meeting of participants**

**Art. 11.** The sole participant shall exercise all the powers conferred to the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. The resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

#### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 13.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve, in accordance with the Law or these Articles.

#### **Title VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective share holding.

#### **Title VII.- Varia**

**Art. 15.** All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> of December 2009.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

AEPF IV S.à r.l., prenamed, one hundred twenty-five . . . . .	125 parts
TOTAL one hundred twenty-five . . . . .	125 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

As a result the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

##### *a) Managers A:*

- Christophe GAMMAL, economist, born in Uccle, Belgium, on August 9, 1967, with professional address at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Daphne RIBOT, employee, born in Caen, France, on January 30, 1979, with professional address at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

##### *b) Managers B:*

- Daniel R. REVERS, manager, born in Illinois, U.S.A., on February 18, 1962, with professional address at c/o ArcLight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon Street, 55<sup>th</sup> floor, Boston, MA 02117, United States of America;
- Christopher J. PICOTTE, manager, born in Taipei, Taiwan (Republic of China), on February 17, 1970, with professional address at c/o ArcLight Capital UK, LLP, 78 Pall Mall, SW1Y 5ES, London, United Kingdom.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

AEPF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.781,

représentée par Renata Jokubauskaite, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2009.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "NEG Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettra pas fin à la Société.

## **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour toute autre matière, il est référé aux dispositions des Articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 9.** Les héritiers, représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions confirmées et signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être approuvées par lettre, fax ou moyen de communication similaire.

Tout membre du conseil de gérance qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance par le biais d'un moyen de communication (y inclus par téléphone ou par vidéoconférence), qui permet à tous les autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent aux débats d'une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

#### **Titre IV.- Assemblée Générale des associés**

**Art. 11.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

#### **Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31<sup>er</sup> décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au 31<sup>er</sup> décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance devant montrer des fonds suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et montants à allouer à une réserve, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'Article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

#### **Titre VII.- Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Paiement*

Les Statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

AEPF IV S.à r.l., prénommée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125 parts
TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

## Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les Statuts aient été ainsi rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 2) Ont été élu gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) *Gérants A:*

- Christophe GAMMAL, économiste, né à Uccle, Belgique, le 9 août 1967, résidant professionnellement à 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Daphné RIBOT, employée, née à Caen, France, le 30 janvier 1979, résidant professionnellement à 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

b) *Gérants B:*

- Daniel R. REVERS, manager, né à Illinois, U.S.A., le 18 février 1962, résidant professionnellement à c/o ArcLight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon Street, 55<sup>th</sup> floor, Boston, MA 02117, les Etats Unis d'Amérique;

- Christopher J. PICOTTE, manager, né à Taipei, Taiwan (République de Chine), le 17 février 1970, résidant professionnellement à c/o ArcLight Capital UK, LLP, 78 Pall Mall, SW 1Y 5ES Londres, Royaume Uni.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Jokubauskaite, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009094551/317.

(090113168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Hegeling Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094934/10.

(090113513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009094933/13.

(090113519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile,  
(anc. Kowac S.A.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 4.121.

Im Jahr zweitausendneun, am vierten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Kowac S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 16A, boulevard de la Foire, L-2015 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas Metzler, genannt Tom Metzler, am 25. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 419 vom 11. Juni 1998 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 63.592, deren Satzung mehrere Male geändert wurde, zuletzt durch notariellen Akt des Notars Martine Schaeffer am 31. Dezember 2008, welcher noch nicht im Memorial C veröffentlicht ist, (die „Gesellschaft“) gehalten.

Die Hauptversammlung wird um 11.30 Uhr mit Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg als Vorsitzendem eröffnet, der als Sekretär Frau Jacqueline Picard, Rechtsassessorin, wohnhaft in Luxemburg, und als Stimmzähler Frau Jacqueline Picard vorbenannt, ernannt.

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

*Tagesordnung:*

1. Umwandlung der Rechtsform der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft (société anonyme) in eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile);

2. Umwandlung der einunddreißigtausend (31.000) Aktien der Gesellschaft in einunddreißigtausend (31.000) Anteile der Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile);

3. Annahme des Rücktritts von Herrn Aloyse Wagner, Herrn Jacques Wolter, Herrn Dierk Ernst, Herrn Joh. Wilhelm Burke, Herrn Friedrich Wilhelm Patt und Herrn Norbert Fath als Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft;

4. Ernennung von Herrn Aloyse Wagner, Herrn Jacques Wolter, Herrn Dierk Ernst, Herrn Joh. Wilhelm Burke, Herrn Friedrich Wilhelm Patt und Herrn Norbert Fath als Geschäftsführer der Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile);

5. Neufassung des Gesellschaftsvertrags; und

6. Verschiedenes.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtinhaber der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste erscheinen, diese Anwesenheitsliste von den Aktionären, den Vollmachtinhabern der vertretenen Aktionäre und dem Büro der Versammlung unterschrieben wurde, die sich im Anhang an die vorliegende Urkunde befindet und die gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden eingereicht werden soll. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, mit dem Vorsatz ne varietur versehen, werden ebenfalls an die vorliegende Urkunde angefügt.

III. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf sämtliche Einberufungsvoraussetzungen verzichtet haben; somit ist die Hauptversammlung ordnungsgemäß gebildet und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

Dann fasste die Hauptversammlung nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, unter Wahrung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft die Rechtsform der Gesellschaft von derjenigen einer Aktiengesellschaft (société anonyme) in die einer Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile) umzuwandeln.

*Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Aktien der Gesellschaft im Verhältnis eins (1) zu eins (1) in Anteile an einer Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile) umzuwandeln, demzufolge ist das Gesellschaftsvermögen in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) in einunddreißigtausend (31.000) Anteile ohne Nominalwert aufgeteilt.

Die Anteile werden wie folgt gehalten:

1- HANNOVER LEASING WACHSTUMSWERTE EUROPA III GmbH & Co. Beteiligungs KG, mit Sitz in Pullach, Deutschland,

dreißigtausend neunhundertsevenundneunzig (30.997) Anteile.

2.- INDICTUS Verwaltungsgesellschaft mbH, mit Sitz in Pullach, Deutschland,

drei (3) Anteile.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, den Rücktritt von Herrn Aloyse Wagner, Herrn Jacques Wolter, Herrn Dierk Ernst, Herrn Joh. Wilhelm Burke, Herrn Friedrich Wilhelm Patt und Herrn Norbert Fath als Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen und ihnen für die Erfüllung ihres Mandats vollumfänglich Entlastung zu erteilen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer der Gesellschaft auf sechs (6) festzulegen und die folgenden Personen für eine unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen:

- Herrn Aloyse Wagner, Geschäftsführer, geboren am 24. August 1954 in Troisvierges, berufsansässig in 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg;
- Herrn Jacques Wolter, Geschäftsführer, geboren am 2. August 1964 in Luxemburg, berufsansässig in 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg;
- Herrn Dierk Ernst, Geschäftsführer, geboren am 24. Juli 1943 in Minden, berufsansässig in Klosterweg 3, D-82544 Deining;
- Herrn Joh. Wilhelm Burke, Geschäftsführer, geboren am 31. Mai 1946 in Lastrup, berufsansässig in Blöckhorn 1, D-22393 Hamburg;
- Herrn Friedrich Wilhelm Patt, Geschäftsführer, geboren am 25. September 1951 in Althundem, berufsansässig in Schlossstrasse 75, D-65719 Hofheim am Taunus; und
- Herrn Norbert Fath, Geschäftsführer, geboren am 23. März 1956 in Wittibreit, berufsansässig in Kastanienweg 10, D-82178 Puchheim.

#### *Fünfter Beschluss*

Als Folge der oben gefassten Beschlüsse beschließt die Hauptversammlung, den Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft mit folgendem Inhalt neu zu fassen:

### **„I. Name, Zweck, Gesellschaftssitz, Dauer**

**Art. 1.** Es wird durch formwechselnde Umwandlung eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet mit dem Namen KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts (im Folgenden die „Gesellschaft“).

**Art. 2.** Der ausschließliche Gesellschaftszweck der Gesellschaft ist der Kauf sowie die langfristige Bewirtschaftung von Immobilien und die langfristige Beteiligung an Gesellschaften, die Immobilien halten, sowie die langfristige Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen und Investitionen, insbesondere des im Eigentum der Gesellschaft stehenden Grundstücks „An der Drosbach“, Cloche d'Or in Luxemburg, das zur Zeit bebaut wird mit einem Bürokomplex mit ca. 75.000 m<sup>2</sup> Mietflächen bestehend aus 5 Gebäudeflügeln A bis E, einem Turm F, einem IT-Bereich und dazugehörigen Tiefgaragen- und Außenstellplätzen.

Die Gesellschaft kann ferner Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Darlehen gewähren, für diese Gesellschaften bürgen, zu ihren Gunsten Garantien geben und Sicherheiten stellen oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen, insbesondere kann die Gesellschaft zur Finanzierung von eigenen Immobilieneinvestitionen Darlehen aufnehmen. Eine gewerbliche Tätigkeit wird die Gesellschaft nicht ausüben.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Der Gesellschaftssitz kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg übertragen werden mittels eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet. Die Auflösung der Gesellschaft kann nur auf der Gesellschafterversammlung durch einen einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter beschlossen werden.

Die Gesellschaft wird durch den Tod, die Aufhebung der bürgerlichen Rechte, den Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines oder mehrerer der Gesellschafter aufgelöst. Sie kann aber durch einstimmigen Beschluss der verbleibenden Gesellschafter fortgeführt werden.

### **II. Einlagen, Gesellschaftsvermögen, Übertragung von Anteilen**

**Art. 5.** Das Gesellschaftsvermögen wird auf einunddreißig tausend Euro (Euro 31.000) aufgeteilt in einunddreißigtausend (31.000) Anteile ohne Nominalwert festgesetzt. Die Beteiligung der Gesellschafter am Vermögen der Gesellschaft sowie den stillen Reserven richtet sich nach dem Verhältnis der Gesellschaftsanteile.

**Art. 6.** Jede Übertragung von Anteilen wird, unbeschadet weiterer Voraussetzungen gemäß der vorliegenden Statuten, durch eine notarielle Urkunde oder eine privatschriftliche Urkunde gemäß den Vorschriften des Artikels 1690 des Code Civil vorgenommen.

**Art. 7.** Die Anteile der Gesellschaft sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Für die Übertragung von Anteilen der Gesellschaft an Dritte ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter erforderlich.

**Art. 8.** Soweit die Gesellschaft eigene Anteile hält, werden diese Anteile nicht am Ergebnis gemäß Artikel 25 und am Erlös der Liquidation gemäß Artikel 27 beteiligt und verleihen keine Stimmrechte bei Versammlungen oder Beschlüssen der Gesellschafter. Die Gesellschaft kann die von ihr gehaltenen Anteile nach Maßgabe der Artikel 6 und 7 übertragen.

### III. Geschäftsführung

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von mehreren Geschäftsführern geleitet, die von der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter ernannt werden und die nicht Gesellschafter sein müssen. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit durch einen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter frei abberufen werden.

**Art. 10.** Die Geschäftsführer kommen in einem Geschäftsführerrat zusammen, der unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen soll. Der Geschäftsführerrat kann unter seinen Mitgliedern einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Protokollführer ernennen, der kein Geschäftsführer sein muss und der für die Protokollierung der Sitzungen des Geschäftsführerrats zuständig ist.

Der Geschäftsführerrat kommt auf Einladung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen des Geschäftsführerrates, in seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat einen anderen Geschäftsführer als Vorsitzenden pro tempore durch einen Mehrheitsbeschluss der bei der Sitzung anwesenden Geschäftsführer ernennen.

Jede Sitzung des Geschäftsführerrates muss den Geschäftsführern mindestens fünf Tage im Voraus vor dem geplanten Datum der Sitzung mitgeteilt werden, außer in dringenden Fällen. In diesem Fall müssen Art und Grund der Dringlichkeit in der Einladung begründet werden. Auf diese Einladung kann verzichtet werden, falls jeder Geschäftsführer schriftlich oder telekommunikativ in Textform auf die Einladung verzichtet hat.

Einladungen sind nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrats, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden. Jeder Geschäftsführer kann schriftlich oder telekommunikativ in Textform einen anderen Geschäftsführer zu seinem Bevollmächtigten ernennen und durch ihn in der Sitzung handeln.

Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten. Jeder Geschäftsführer kann anhand einer telefonischen Konferenzschaltung oder eines anderen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass jeder Teilnehmer an der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der Anwesenden oder vertretenden Mitglieder gefasst. Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrats können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher oder telekommunikativ in Textform belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

**Art. 11.** Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrats werden vom Vorsitzenden, oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern sowie dem Protokollführer unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge solcher Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern sowie dem Protokollführer unterzeichnet.

**Art. 12.** Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers hat in keinem Fall die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

**Art. 13.** Der Geschäftsführerrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die im Interesse der Gesellschaft sind. Der Geschäftsführerrat hat sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz oder durch diesen Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

**Art. 14.** Der Vorsitzende des Geschäftsführerrates ist für das Tagesgeschäft der Gesellschaft zuständig.

**Art. 15.** Im Verhältnis zu Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift des Vorsitzenden des Geschäftsführerrates gebunden.

**Art. 16.** Für die nachfolgenden Grundlagengeschäfte bedarf der Geschäftsführerrat der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung:

a. Erwerb, Veräußerung, Belastung, Verpfändung, und Verzicht von und auf Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte oder Beteiligungen an Gesellschaften, insbesondere

- die teilweise oder vollständige Veräußerung des mit dem Gebäudekomplex „An der Drosbach“, bestehend aus sieben Gebäudeteilen A, B, C, D, E, F (Turm) und IT (Grundinstallation Technik), bebauten Grundstückes in L-1882 Luxembourg-Gasperich, 12, rue Guillaume Kroll oder

- die unmittelbare oder mittelbare Veräußerung der Beteiligung an Gesellschaften, über die diese Grundstücke gehalten werden,

b. Aufnahme von Darlehen, mit Ausnahme von Zwischenfinanzierungskrediten zur Kommanditkapital-Vorfinanzierung, Wechselverbindlichkeiten, Bürgschaften, Garantien oder ähnliche Rechtsgeschäfte, die für die Gesellschaft eine Zahlungsverpflichtung einmalig von einer Million Euro (€ 1.000.000,00) oder ratierlich innerhalb einer Frist von fünf Jahren von zumindest fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,00) bedeuten; der Abschluss einer Anschlussfinanzierung für eine Immobiliefinanzierung gilt nicht als neue Kreditaufnahme, oder

c. die vorzeitige Beendigung sowie der Neuabschluss von einem oder mehreren Mietverträgen, die zumindest 30% der vermieteten Fläche betreffen. Vertragsänderungen gelten als Neuabschluss im vorstehenden Sinne, wenn die Änderungen neue Investitionspflichten der Gesellschaft von zumindest fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,00) Innerhalb von fünf Jahren, gerechnet ab Wirksamwerden der Änderung, oder eine Reduzierung der in der betroffenen Fläche erzielten Nettomiete um mindestens 10% p.a. bewirkt.

#### IV. Informations- und Kontrollrechte der Gesellschafter

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann sich von den Angelegenheiten der Gesellschaft persönlich unterrichten und insbesondere die Handelsbücher und die Papiere der Gesellschaft am Sitz der Gesellschaft einsehen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, die abschriftliche Mitteilung des Jahresabschlusses der Gesellschaft zu verlangen und dessen Richtigkeit unter Einsicht der Bücher und Papiere zu prüfen.

#### V. Gesellschafterversammlungen

**Art. 18.** Die Gesellschafterversammlung kommt auf schriftliche Einberufung zusammen, die mindestens zwei Wochen vor dem vorgesehenen Datum der Gesellschafterversammlung von dem Geschäftsführerrat mittels eingeschriebenen Briefs versendet wird. Gesellschafterversammlungen können sooft einberufen werden, wie es der Rat der Geschäftsführer im Interesse der Gesellschaft für erforderlich hält oder auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter. Die Einberufungsschreiben haben die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung zu enthalten.

**Art. 19.** Die jährliche Gesellschafterversammlung kommt innerhalb von sechs Monaten nach dem Ende des Geschäftsjahres zusammen.

**Art. 20.** Jeder Gesellschafter kann an den gemeinschaftlichen Beschlüssen teilnehmen und kann durch einen anderen Gesellschafter oder eine dritte Person bei den Gesellschafterversammlungen vertreten werden.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen in der Gesellschafterversammlung, wie er Anteile hält oder vertritt.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an. Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils sollen einen einzigen Vertreter ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 21.** Außer in den unter Artikel 20 folgenden vorgesehenen Fällen, kann die Gesellschafterversammlung nur dann wirksam beschließen, wenn mindestens die Hälfte der Stimmrechte vertreten ist. Sollte diese Voraussetzung nicht erfüllt sein, wird die Gesellschafterversammlung innerhalb von einer Woche von neuem einberufen und kann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Gesellschaftsanteile wirksam beschließen, jedoch lediglich über die in die Tagesordnung der ersten Gesellschafterversammlung vorgesehenen Punkte.

Beschlüsse sind nur dann wirksam gefasst, wenn sie von einer Stimmrechtsmehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter gefasst wurden.

**Art. 22.** Die ordentliche Gesellschafterversammlung ist berufen,

- die Jahresabschlüsse zu billigen,
- über den Abschlussbericht des Geschäftsführerrats zu beschließen,
- den Geschäftsführern sowie den Rechnungsprüfern bzw. Wirtschaftsprüfern Entlastung zu erteilen oder zu verweigern und
- über alle jene Tagesordnungspunkte zu beschließen, die nicht in die Zuständigkeit der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter fallen.

**Art. 23.** Die außerordentliche Gesellschafterversammlung kann

- jede Änderung dieses Gesellschaftsvertrages beschließen, unabhängig von der Natur oder Bedeutung der Änderung und
- hat über alle Anteilsübertragungen gemäß Artikel 7 dieses Vertrages zu befinden.

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung ist nur beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse der außerordentlichen Gesellschafterversammlung über die Änderungen dieses Gesellschaftsvertrages, die Übertragung von Anteilen, die Änderung des Gesellschaftszwecks und die Auflösung der Gesellschaft (Artikel 4) müssen einstimmig gefasst werden.

## VI. Rückkauf von Anteilen durch die Gesellschaft

**Art. 24.** Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile jederzeit zurückkaufen, soweit nach dem Rückkauf der Anteile neben der Gesellschaft noch mindestens zwei Gesellschafter Anteile an der Gesellschaft halten. Die Berechnung der Anzahl der jeweils von den einzelnen Gesellschaftern zurückzukaufenden Anteile erfolgt grundsätzlich unter Gleichbehandlung der Gesellschafter und entsprechend dem Verhältnis der Beteiligung des jeweiligen Gesellschafters am Gesellschaftsvermögen, so dass keine Verschiebung der Beteiligungsquoten der Gesellschafter untereinander erfolgt.

Soweit die anteilsgerechte Aufteilung zu einem Rückkauf aller Anteile eines Gesellschafters aus der Gesellschaft führen würde, dürfen die Anteile des betroffenen Gesellschafters nicht zurückgekauft werden. Unbeschadet bleibt in diesem Fall das Recht der Gesellschaft, die Anteile der übrigen Gesellschafter zurückzukaufen.

Der Rückkauf der Anteile hat zu einem Preis zu erfolgen, der dem Marktwert der Anteile entspricht.

Die Gesellschaft kann Anteile nur zurückkaufen, wenn sie wirtschaftlich in der Lage ist, den Kaufpreis durch Aufbringung eigener Mittel zu bezahlen.

## VII. Ergebnisverteilung, Geschäftsjahr

**Art. 25.** Am Gewinn und Verlust sind die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile beteiligt. Für jeden Gesellschafter wird ein variables Kapitalkonto geführt, auf dem die Gewinne und Verluste anteilig gutgeschrieben bzw. belastet werden. Soweit die Liquiditätslage der Gesellschaft dies zulässt, können Gewinne jederzeit entnommen werden. Die Kapitalkonten werden nicht verzinst.

**Art. 26.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet mit Ablauf des 31. Dezembers jeden Jahres.

## VIII. Liquidation, Auflösung der Gesellschaft

**Art. 27.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft beschließt die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft über die Einleitung der Liquidationsprozedur und hat einen oder mehrere Liquidatoren zu ernennen und ihre Befugnisse festzulegen.

Der oder die Liquidatoren können mittels eines Beschlusses der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft die Übertragung aller oder eines Teils der Vermögensgegenstände, Rechte und Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft auf eine andere Gesellschaft bürgerlichen Rechts oder Handelsgesellschaft vornehmen.

Die regulär zusammengetretene Gesellschafterversammlung der Gesellschaft behält während der Liquidation dieselben Zuständigkeiten, die sie während des Bestehens der Gesellschaft hatte. Insbesondere ist die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft zuständig, die Liquidationsbilanz zu genehmigen und dem oder den Liquidatoren Entlastung zu erteilen.

Der Reinerlös der Liquidation nach Begleichung aller Gesellschaftsverbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Gesellschaftsanteile verteilt.

## IX. Allgemeine Bestimmungen

**Art. 28.** Die Artikel 1832 bis 1872 des Code Civil sind anwendbar, soweit nicht anderweitige Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrages oder schriftliche Vereinbarungen der Gesellschafter entgegenstehen."

### *Kosten und Auslagen*

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. EUR 2.500,- geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienenen Parteien unterzeichnet worden.

Gezeichnet: H. HOLLE, J. PICARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2009. Relation: LAC/2009/5045. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 24. Juli 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009094595/263.

(090113875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Publicom Agency, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9657 Harlange, 11, rue de Bettlange.  
R.C.S. Luxembourg B 147.240.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le deux juin

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Peter Jean Marcel CENDRIER, né à Romorantin-Lanthenay (France), le 22 mars 1969, demeurant à L-9657 Harlange, 11, rue de Bettlange

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PUBLICOM AGENCY" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Harlange. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du où des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil en communication ainsi que la vente d'espaces publicitaires de toutes natures sur tous types de supports et activités annexes au Grand-Duché de Luxembourg et en dehors du Luxembourg.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés

Luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Peter Jean Marcel CENDRIER prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés. En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9657 Harlange, 11, rue de Bettlange
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Peter Jean Marcel CENDRIER, prénommé. La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Cendrier, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 juin 2009 - WIL/2009/477 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 juin 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009094723/99.

(090113278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

#### **Geolica Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.975.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOLICA INVEST S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009094922/12.

(090113620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**BSI S.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 17.598.

---

Les comptes de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BSI S.A., Succursale de Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009094928/12.

(090113538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Flavia Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Flavia Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.659.

---

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "FLAVIA HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.659, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 437 du 19 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "FLAVIA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "FLAVIA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "FLAVIA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 juillet 2009, Relation: LAC/2009/26900. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009094486/77.

(090113842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Spectra Products, Société Anonyme.**

Siège social: L-7540 Berschbach, 32, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.136.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

## IST ERSCHIENEN:

Herr Henrik LUND, Direktor, wohnhaft in L7217 Bereldingen, 59, rue de Bridel,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Aktiengesellschaft "SPECTRA PRODUCTS", mit Sitz in L-7540 Berschbach, 32, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 57.136, ursprünglich gegründet wurde unter der Bezeichnung "COLUMNNA A.G.", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sanem, am 2. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 91 vom 26. Februar 1997,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 2. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 148 vom 8. März 1999, enthaltend die Umänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "SPECTRA PRODUCTS",

- am 26. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 25 vom 8. Januar 2000,

- und dass deren Gesellschaftskapital vom Luxemburger Franken in Euro umgewandelt wurde, gemäß Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 579 vom 27. Juli 2001,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1044 vom 2. Juni 2007.

2. Dass das Gesellschaftskapital einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünfzig (50) Aktien der A-Klasse ohne Nominalwert und fünfzig (50) Aktien der B-Klasse ohne Nominalwert.

3. Dass der Komparent, als alleiniger Aktieninhaber, (der "Alleingesellschafter"), beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4. Dass der Alleingesellschafter erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5. Dass der Alleingesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

6. Dass, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, die Erklärungen des Liquidators Gegenstand einer von Frau Ulla LUND, im Ruhestand, wohnhaft in L-7217 Bereldingen, 59, rue de Bridel, in seiner Funktion als Kommissar der Liquidation, durchgeführten Prüfung, sind.

7. Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

8. Dass dem Liquidator sowie dem Kommissar der Liquidation volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt wird.

9. Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

10. Dass die Inhaberaktien annulliert worden sind.

11. Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren bei Herrn Henrik LUND in L-7217 Bereldingen, 59, rue de Bridel, aufbewahrt werden.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2009. Relation GRE/2009/2558. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 20. Juli 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009094494/65.

(090113853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Boulangerie-Pâtisserie Chris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1514 Luxembourg, 2, rue Xavier de Feller.  
R.C.S. Luxembourg B 39.072.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009094930/13.

(090113524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Kloose G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 175, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 18.024.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009094931/13.

(090113522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Atoz Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 99.618.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2009.

ATOZ  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2009094957/17.

(090113643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55729 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009094258/12.

(090112308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Financière Saint Roque Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 59.705.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

MORWELL LIMITED, société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. BOX 3175 Road Town, IBC numéro 350391, ici représentée par Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «FINANCIERE SAINT ROQUE HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 524 du 25 septembre 1997 et modifié pour la dernière fois en date du 23 mai 2001, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité, publié au Mémorial C numéro 1186 du 18 décembre 2001 (la «Société»);

- que le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros), représenté par 2.080 (deux mille quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé;

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation BIND CO LIMITED, avec siège social Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. BOX 3175 Road Town, IBC numéro 318226 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à BIND CO LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société: L-2546 Luxembourg, 5, rue CM. Spoo.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juin 2009, LAC / 2009 / 21542. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009094489/64.

(090113734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

### **Socoal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.883.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### A COMPARU:

CENTRAL ENTERPRISES INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social au Waterfront Drive PO Box 3175, Road Town, Geneva Place 3rd floor, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 473442, ici représentée par Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit (ci-après «l'Actionnaire Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme holding «SOCOAL HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.883, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 5 mars 1998, numéro 137 et modifié en dernier lieu en date du 21 juin 2004, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité et publié au Mémorial C numéro 945 du 23 septembre 2004 (la «Société»).

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 60.000,- (soixante mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

Que l'Actionnaire Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, IBC numéro 35039 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans pendant cinq (5) ans à l'adresse de domiciliation de la société indiquée ci-après à savoir Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 mai 2009, LAC / 2009 / 17304. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009094495/62.

(090113855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Fiduplan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 44.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009094901/11.

(090113474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009094929/13.

(090113533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**SDA.Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 95.391.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009094932/13.

(090113521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

## **XXI European Corporate Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 64, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 147.234.

### — STATUTS

L'an deux mille neuf. Le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois T.O.T.T. INVESTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 64, Avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg numéro B146297. ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de XXI EUROPEAN CORPORATE SERVICES.

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro et macro économique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Souscription - Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales de la nouvelle société ont été souscrites par l'associée unique T.O.T.T. INVESTISSEMENTS S.A., prédésignée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1650 Luxembourg, 64, Avenue Guillaume.

2.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Thierry AUPIC, dirigeant de sociétés, né le 15 juin 1957 à Dijon (France), demeurant à L-1650 Luxembourg, 64, avenue Guillaume.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2009. Relation GRE/2009/2623. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009094548/109.

(090113183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Bepinoja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094939/10.

(090113505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Florentin Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.043.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009094940/10.

(090113735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvée, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sociétés Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009094941/15.

(090112985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Machold Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094938/10.

(090113506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Global Logistic Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 136.653.

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "GLOBAL LOGISTIC SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A." avec siège social à L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C numéro 782 du 1<sup>er</sup> avril 2009, inscrite au RCSL sous le numéro B 136.653.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel SCHILTGES, employé privé, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike KIRSCH, employé privé, demeurant à Bivels.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry MOTTET, administrateur de société, né à Waremme le 10 août 1959, demeurant à L-6834 Biver, 7, Buergaass.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- augmentation du capital social de deux cent vingt mille (220.000,-) euros;
- modification de l'article 17 des statuts.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent vingt mille (220.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à deux cent cinquante et un mille (251.000,-) euros, par l'augmentation de la valeur nominale des actions à deux mille cinq cent dix (2.510,-) euros chacune.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent vingt mille (220 000) euros se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante et un mille (251.000,-) euros. Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cent dix (2.510,-) euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schiltges, Kirsch, Mottet, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2009. Relation: DIE/2009/6924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 21 juillet 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009094729/57.

(090113114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Enduro International Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.076.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, CORREIA José, SCHMIT Géraldine, et ROSATI Violene, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009093498/16.

(090111963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Darecko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.628.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, Violène ROSATI, Géraldine SCHMIT et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009093503/16.

(090111967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Energolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.331.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2009*

«Le siège social est transféré de L-1273 Luxembourg 12, rue de Bitbourg vers L-1273 Luxembourg 7, rue de Bitbourg, et ceci avec effet immédiat.»

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour extrait conforme  
Jean LONIEN  
Le Président

Référence de publication: 2009093504/14.

(090111996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**GPKeystone Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.682.

*Extrait des décisions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 15 juin 2009**Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, Violène ROSATI, Géraldine SCHMIT et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093493/17.

(090111951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Global Paints S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.865.

*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009**Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, Violène ROSATI et Géraldine SCHMIT, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093494/16.

(090111953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Synapse Mobile Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.361.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Per Bergqvist, Knut Wallenbergs väg 52, S-133 34 Saltsjöbaden, SWEDEN, né le 05/03/1965 à Stockholm

Madame Christel Bergqvist, Knut Wallenbergs väg 52, S-133 34 Saltsjöbaden, SWEDEN, née le 03/03/1969 à Stockholm

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Per Bergqvist, Knut Wallenbergs väg 52, S-133 34 Saltsjöbaden, SWEDEN, né le 05/03/1965 à Stockholm

FGA Luxembourg SA, immatriculée au RC Luxembourg B 61096, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes.

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) SA, immatriculée au RC Luxembourg B 70909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

Livoir Sonia / Stéphanie Paché / Deschuytter Isabelle

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2009095068/21.

(090113689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Frisco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.935.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, CORREIA José, et ROSATI Violene, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093495/17.

(09011955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Financière Viking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 66.238.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, Violène ROSATI, Géraldine SCHMIT et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093496/16.

(09011957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 280.200.002,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale de la Société du 15 juillet 2009*

En date du 15 juillet 2009 l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prolonger les mandats de

Monsieur Guy HARLES

Monsieur Michel RAFFOUL

Monsieur Gotthard HEGI

Monsieur Ron AUFSEESSER

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Procastor S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009095082/21.

(090113919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Eko Chemicals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 83.213.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, José CORREIA et Violène ROSATI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009093497/16.

(090111960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Kafkas Grup S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.798.

—  
Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société KAFKAS GRUP S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 132798, de son adresse actuelle : 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs KELWOOD INVESTMENTS LTD., TASWELL INVESTMENTS LTD. et CARDALE OVERSEAS INC. ainsi que du commissaire aux comptes Alex BENOY, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009093499/14.

(090112320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Locatrim VVV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 71.133.

*Rapport de l'Assemblée Générale extraordinaire*

L'an Deux Mille neuf, le 24 juin,

Se sont réunis les actionnaires de la société LOCATRIM VVV S.A. à son siège social ce jour.

L'ordre du jour est le suivant:

- Approbation du rapport du liquidateur
- Dissolution de la société, fixation de la fin de la période de liquidation au 31.12.2008
- Conservation des documents

*Première résolution*

L'Assemblée Générale approuve le rapport du liquidateur après examen du bilan.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de dissoudre la société après la période de liquidation car ayant constaté la fin des opérations de liquidation depuis le 31 décembre 2008.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale fixe au siège social la consignation des livres et documents sociaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature  
Le Président

Référence de publication: 2009093535/24.

(090112595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Innerpoint Financial Investment S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 89.078.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société INNERPOINT FINANCIAL INVESTMENT S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 89078, de son adresse actuelle : 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs KELWOOD INVESTMENTS LTD. et CARDALE OVERSEAS INC. ainsi que du commissaire aux comptes Alex BENOY, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009093502/14.

(090112318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Thomlélu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.409.

*Décision de l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009*

L'associée unique de la société à responsabilité limitée THOMLÉLU a pris la décision de transférer le siège social de la société de L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Rose NGUYEN

Associée-gérante

Référence de publication: 2009093505/13.

(090112188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Global Spring Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.701.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2009*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société GLOBAL SPRING INVESTMENTS S.A., tenue au siège social en date du 23 juillet 2009, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Transfert du siège social de L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2° Révocation des membres du conseil d'administration:

- Monsieur Walter Degiacomi, demeurant 8, rue St Léger, CH-1205 Genève,
- Monsieur Jacques Trachsel, demeurant 8, rue St Léger, CH-1205 Genève,
- Monsieur Roland Leguizamon, demeurant 8, rue St Léger, CH-1205 Genève.

3° Révocation de la société BF Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, comme commissaire aux comptes.

4° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean Beissel, demeurant 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,
- Monsieur Jürgen Fischer, demeurant 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

5° Nomination comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- Fiduciaire Fibetrust, avec siège social à 38, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Spring Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2009095013/27.

(090113059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Danford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.579.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société José CORREIA, Fabio MAZZONI et Violène ROSATI ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093506/16.

(090111971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Danieldale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.937.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, CORREIA José, et ROSATI Violene, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093507/17.

(090111975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Build Resorts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.556.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, CORREIA José, ROSATI Violene et SCHMIT Géraldine, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093510/16.

(090111985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Centour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.013.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009*

## Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

La gérante de la Société Violène ROSATI, a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093508/17.

(09011978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Custerado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.936.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009*

## Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, CORREIA José, et ROSATI Violene, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093509/17.

(09011980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Blue Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 79.348.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009*

## Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateur de la Société José CORREIA, Violène ROSATI et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093511/16.

(09012250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.